



**FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS NECESSAIRES A L'ADHESION DE L'UNION
DES COMORES A L'ASECNA**

Cette fiche fait partie d'une série de présentations de financements AFD visant à illustrer sa contribution aux objectifs du Millénaire pour le développement. Ces objectifs, adoptés par la communauté internationale en 2000, sont au nombre de huit et se déclinent en 18 cibles assorties de 48 indicateurs.

Objectifs du projet	Objectif 8	Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.
	Cible 14	Répondre aux besoins particuliers des petits Etats insulaires en développement.
	Indicateurs	Pas d'indicateurs spécifié.
Actions	Programme national	SO
	Concours AFD	Subvention de 2,9M€

Conséquence de la diminution du trafic international, la situation financière de l'Aéroport international de Moroni Prince Said Ibrahim (AIMPSI), établissement public à caractère industriel et commercial, qui gère l'aéroport depuis 1974, s'est dégradée. Or l'aéroport est un élément essentiel du désenclavement de ce petit Etat insulaire en développement que sont les Comores : l'aéroport permettra non seulement de faciliter l'intégration des Comores dans échanges régionaux, mais aussi d'ouvrir de nouvelles perspectives en matière de développement touristiques notamment.

La situation critique de l'aéroport de Moroni

- Le chiffre d'affaires de l'aéroport de Moroni a fortement diminué, passant de 1,9 M€ en 1998 à 1,2 M€ en 2002. Le solde d'exploitation est devenu insuffisant pour couvrir les amortissements et pour dégager une capacité financière permettant d'assurer la maintenance des installations et matériels. Les capitaux propres ont diminué avec les reports à nouveau négatifs, et ne représentaient plus que 17% du capital social fin 2001.

Le rôle de l'ASECNA

- L'ASECNA est un établissement public international sui generis, doté de la personnalité morale et financière, créé en 1959, qui réunit 15 Etats africains et malgaches (Bénin, Burkina, Cameroun, Congo Brazzaville, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée équatoriale, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République Centrafricaine, Sénégal, Tchad, Togo) et la France, et auxquels s'ajoutent les Comores, désormais admises.
- L'ASECNA a pour mission la conception, la réalisation et la gestion des installations et services ayant pour objet la transmission des messages techniques et de trafic, le guidage des aéronefs, le contrôle de la circulation aérienne, l'information en vol, la prévision et la transmission des informations dans le domaine météorologique, aussi bien pour la circulation en route que pour l'approche et l'atterrissage sur les aérodromes dont elle a la charge (Article 2 de la convention de Dakar).

Les enjeux du projet : une subvention de 2,9M€ pour mettre l'aéroport de Moroni aux normes internationales

- Le projet vise à mettre aux normes de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale l'aéroport international des Comores, condition de son adhésion à l'ASECNA.
- Le projet permet de maintenir et de développer une infrastructure de transport majeure dans le pays. Il a deux objectifs techniques majeurs : mise à niveau technique (amélioration de la sécurité et du fonctionnement opérationnel de la structure aéroportuaire) et consolidation financière de l'AIMPSI (en confiant à l'ASCNA une large partie des charges liées au fonctionnement de l'aéroport, par un processus de mutualisation des coûts).
- Le projet permet aussi d'asseoir le rôle international de l'ASECNA, au bénéfice d'un de ses pays membres les moins favorisés, en mettant en oeuvre une solidarité sud-sud. Le concept de gestion unifiée de la navigation aérienne, mis en oeuvre depuis 1959, reste un exemple de coopération régionale permettant une solidarité entre nations à trafic aérien inégalement développé.